

16 — WILAYA D'ALGER (Suite)

COMMUNES	Consistance et composition territoriales
Oued Smar	Point de départ : Avenue Oudak jonction avec la rue Moussa Hamadache qu'on longe jusqu'à l'avenue Hamidouh Ahmed qu'on suit prolongée par le chemin de wilaya 118 jusqu'à fin des installations militaires pour suivre la clôture de celle-ci jusqu'à l'Oued Smar canalisé qu'on longe jusqu'à la jonction avec la rocade Sud qu'on suit jusqu'à l'intersection avec la RN 5 E pour remonter jusqu'au niveau de la voie ferrée ; on suit celle-ci vers l'Ouest jusqu'au point de rencontre avec le chemin de wilaya 118 pour prendre celui-ci, en excluant la Cité universitaire filles et longer la clôture Est du cimetière El Alia jusqu'à la RN qu'on suit jusqu'à l'avenue des Frères Oudak point de départ.
Megharia	Point de départ : rond-point Hôpital Parnet, intersection route de Bachdjarah et la rue Moghni Boudjemâa ; on longe cette dernière jusqu'au niveau de la rue Fellah Sâad pour longer la clôture Est du mur de l'I.N.C. jusqu'à la rue de Tripoli, traverser celle-ci jusqu'à la voie ferrée que l'on suit jusqu'au niveau de la rue Gaspard de Proney que l'on emprunte jusqu'à l'intersection de la rue menant vers le quartier du 11 décembre 1960 ; on suit cette rue jusqu'à l'Oued Ouchaïah ; on contourne le quartier du 11 décembre 1960 par la limite des constructions tout en l'excluant pour l'A.P.C. de Bachdjarah par le monticule, pour arriver à une piste qu'on suit pour ressortir à la rue de Bachdjarah ; on longe celle-ci jusqu'à la rue El Abdari Mahamed pour inclure toute la cité Maya avec l'école (EFE), jusqu'au niveau de l'école professionnelle pour redescendre un fond de talweg en excluant la cité Mer et Soleil, rejoindre le chemin Fernane Hanafi que l'on suit jusqu'à la route de Bachdjarah et de là rejoindre le point de départ avec la rue Moghni Boudjemâa, quartier du 11 décembre 1960 est partie intégrante de l'A.P.C. de Bachdjarah.
Bachdjarah	Point de départ : Pont de chemin de fer au niveau de Djenane Mabrouk, pour suivre le

16 — WILAYA D'ALGER (suite)

COMMUNES	Consistance et composition territoriales
Bachdjarah (suite)	chemin de wilaya n° 13 jusqu'au quatre chemins, pour longer le chemin Ben Habyès Ali jusqu'à l'intersection avec la rue Khenoussi Mohamed prolongée par la rue Abou Meziane Amar ; on traverse la place Pons pour prendre l'avenue Hadjerès Hanafi jusqu'à la route de Bachdjarah pour longer celle-ci jusqu'à l'intersection de piste à droite menant dans l'Oued Ouchaïah, on suit celle-ci jusqu'à l'Oued, limite des constructions du quartier du 11 décembre 1960, pour contourner cette cité à la limite de ces constructions par le monticule pour rejoindre l'autre côté de l'oued et suivre cet oued jusqu'à la rue rejoignant l'oued, et prendre celle-ci jusqu'à croisement avec la rue desservant ce quartier, remonter la rue jusqu'à l'intersection avec la rue Gaspard de Proney ; on emprunte celle-ci jusqu'à la voie ferrée en traversant la rue de Tripoli ; on longe la voie ferrée jusqu'au pont de chemin de fer de Djenane Mabrouk, point de départ. Le quartier du 11 décembre 1960 est partie intégrante de l'APC de
Bordj El Kiffan	Point de départ : Par la mer au niveau de la rue Hadj Messaoud qu'on emprunte jusqu'à la RN 24 qu'on suit pour exclure toute la cité SORECAL, jusqu'à la jonction avec l'autoroute de l'Est pour rejoindre la RN 5 qu'on longe jusqu'à l'intersection d'une voie venant de la RN 24 jusqu'à la ferme pour rejoindre Oued Hamiz, en excluant la briquetterie et le village d'El Hamiz ; on redescend l'oued jusqu'au point de cote 17 ; en suivant un petit cours d'eau selon les points de côte 13, 12, 07, 16, 30 et de là, on rejoint le chemin de wilaya n° 249 jusqu'à la jonction avec la RN 24 qu'on suit pour rejoindre l'Oued El Hamiz, pour redescendre l'oued jusqu'à la mer.
Hussein Dey	Point de départ : Du front de mer, au niveau du pont des fusillés du 17 mai 1957, on remonte le chemin des Fusillés jusqu'à l'intersection avec le boulevard Amiral Gueprate qu'on remonte jusqu'à l'avenue Boudjaâtit Mohamed